

N/REF : 28/05/2024 8H35 C:025604 I:35048
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Mardi 28/05/2024 a 8H35

SYNDIC ECO 38

**334, RUE DES 20 TOISES
38950 SAINT MARTIN LE VINOUX**

IMMEUBLE : 16 CHARTREUX
16 CHEMIN DES CHARTREUX
38410 VAULNAVEYS LE HAUT

St Martin-H, le 30 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 16 CHEMIN DES CHARTREUX
SUR PLACE SI BESOIN, AUDREY AU 06 38 87 73 02

MOTIF : INTERVENIR POUR UN DEBOUCHAGE DANS LA COUR ET PASSAGE CAMERA POUR VOIR
SI IL Y A UNE CASSE SUR LE RESEAU

Donneur d'ordre : M. O BOSSELUT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 28/05/2024 A 15H30
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR DU BATIMENT
DEBOUCHAGE ENTRE DEUX REGARDS
PRESENCE DE PAPIER
PASSAGE CAMERA
RIEN A SIGNALER

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 29/05/24 a 08H09 M. O BOSSELUT

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff débouchage/Pomp. 1h+Dépl.11 a 20km	1	214,83	322,24
	TOTAL H.T.			322,24
	T.V.A. a 10,00%			32,22
	TOTAL T.T.C.En EURO			354,46

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN